

Droit d'auteur[©]

Outils concrets et bonnes pratiques en enseignement

Fiche synthèse annexe à la formation du 10 février 2022

Table des matières

Document synthèse	1
L'utilisation est-elle permise ?	3
Dois-je faire ma déclaration à Copibec ?	4
Comment demander une autorisation d'utilisation ?	5
Quelle protection choisir pour mon article en libre accès ?	6

DES QUESTIONS ?

- [Prendre contact avec votre bibliothécaire disciplinaire](#)
- Spécifiquement pour les droits d'auteur : droit-auteur@bib.umontreal.ca
- Plus d'informations sur le [site du CPU](#) ou sur le [Guide de droit d'auteur](#) des Bibliothèques.

EMPLOI DE LICENCES

Licence Copibec

- Comprendre ce que permet cette licence [en consultant cette page](#);
- Respecter les limites (jusqu'à 20% d'un livre);
- Faire vos déclarations des droits d'auteur sur le [site de la Librairie de l'UdeM](#).

La déclaration doit être faite pour chaque cours et pour chaque session !

Alternatives

- [Licences des Bibliothèques](#) : consultez le [catalogue](#) ou votre bibliothécaire disciplinaire pour connaître les permissions d'utilisation
- Privilégiez les **hyperliens** dans vos cours en suivant [ce guide](#)
- Pensez à utiliser des ressources :
 - du **domaine public**
 - sous [Licence Creative Commons](#)
 - **REL (Ressources Éducatives Libres)** en suivant [ce guide](#) ou en consultant le site de la [FabriqueREL](#) pour vous aider à choisir, créer, réutiliser des REL. Consultez [cet outil](#) pour déterminer la licence CC que vous voulez donner à vos propres ressources.

Pensez-y !

- > Pour les personnes ayant une **déficience perceptuelle**, consultez le [SESH](#) ou les bibliothèques.
- > L'exception de l'enseignement
- > L'exception de l'[utilisation équitable](#) (attention à bien juger son utilisation)

LES IMAGES DANS VOS COURS

Notions essentielles

- Le photographe est l'auteur de sa photo;
- Le droit à l'image et la vie privée doit être respecté pour les personnes qui sont photographiées ou filmées. Il en est de même pour certains monuments d'architecture. Des autorisations sont nécessaires;
- Une image, un tableau ou un graphique dans un livre est une œuvre à part entière.

Pallier ces défis en

- > Prenant vos photos vous-même !
- > Utilisant des **images libres d'utilisation** ([Pixabay](#), [Unsplash](#), [Openverse](#)) en lisant les conditions d'utilisation de chacune ([voir le guide « Trouver des images »](#))
- > Faites vos **demandes d'autorisation** suffisamment à l'avance pour vos cours.

L'utilisation du contenu multimédia dans vos cours

Vous pouvez présenter, sans autorisation, en classe présentielle ou virtuelle :

- Un enregistrement sonore;
- Une œuvre cinématographique;
- Une émission au moment de sa diffusion;
- Du contenu trouvé sur Internet (vidéo YouTube, site Web, etc.);
- Une œuvre exécutée en direct par des étudiants (ex. : pièce de théâtre); ...

... sous certaines conditions, qui sont à vérifier dans le [guide de droit d'auteur](#).

LES CONSEILS DE LA BIBLIOTHÉCAIRE

Citer la source et l'auteur, c'est souvent obligatoire, mais toujours apprécié !

Rappeler que [le plagiat](#) relève du règlement pédagogique et des instances disciplinaires.

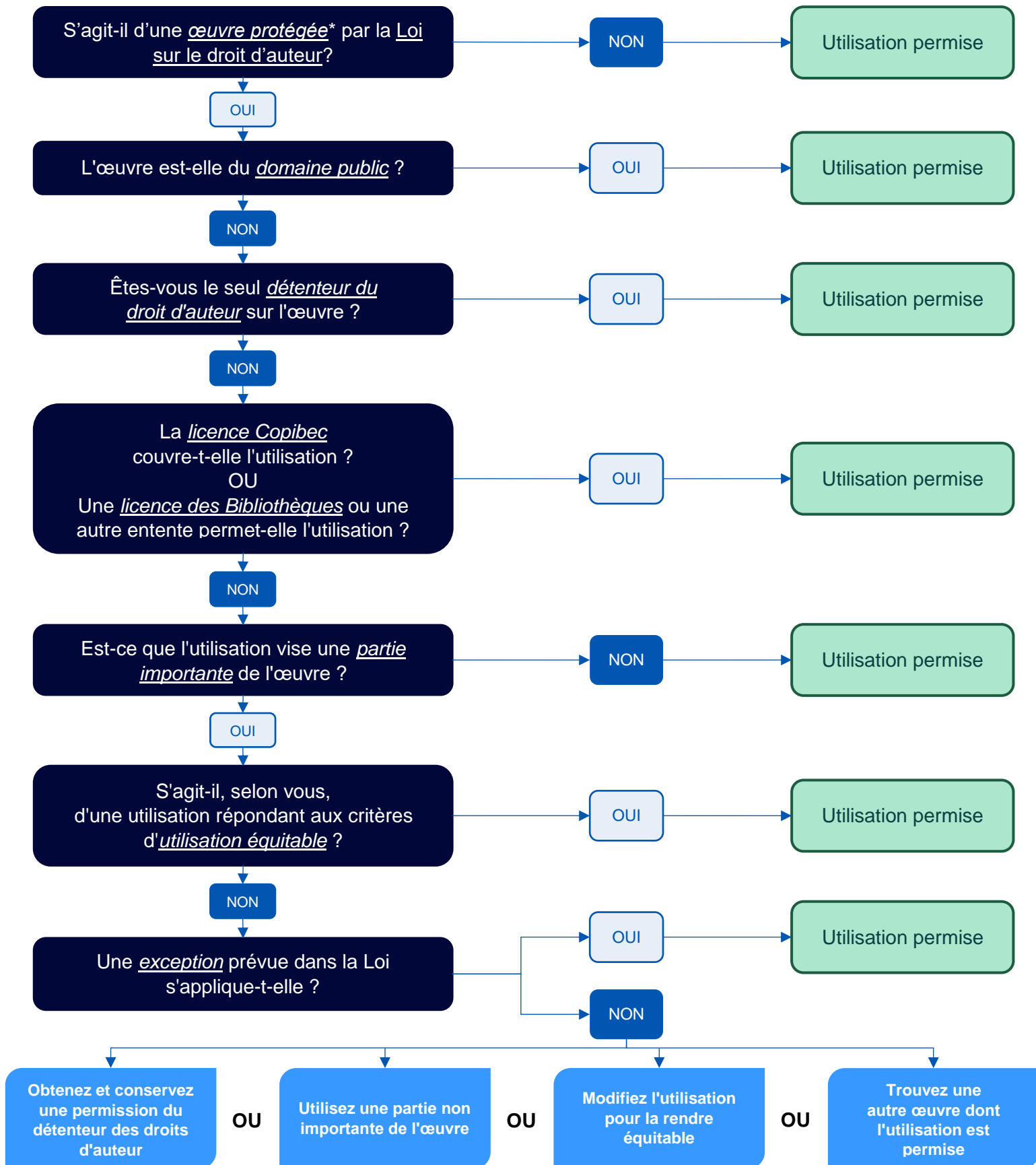
Montrer l'exemple à vos étudiants :

- Référencer adéquatement les sources et légender les images;
- Valoriser les auteurs, car les utilisateurs d'aujourd'hui sont les auteurs de demain.

Utilisez vos bibliothécaires !

Droit d'auteur

L'utilisation est-elle permise?



* L'italique fait référence à certaines rubriques du [Guide sur le droit d'auteur](#)

Dois-je faire ma déclaration à Copibec ?

Oui, je fais ma déclaration à Copibec

J'utilise du matériel :

- numérique ou imprimé
- protégé par le droit d'auteur
- pour mon cours en ligne ou en présentiel
- qui est couvert par la [licence Copibec](#)
- dans les limites de la licence

Faites votre déclaration

Dans tous les cas, ne pas oublier que :

« Citer la source et l'auteur, c'est souvent obligatoire mais toujours apprécié ! »



Non, je n'ai pas à faire ma déclaration à Copibec

Que faire si je veux réutiliser, diffuser ou adapter le matériel ?

J'utilise du matériel qui n'est pas couvert par la licence Copibec.

Je vérifie les protections du droit d'auteur du matériel et je l'utilise selon les conditions et les autorisations requises auprès de l'auteur ou de l'éditeur.

J'utilise du matériel qui est sous une licence des Bibliothèques.

Je regarde les conditions d'utilisation sur le catalogue de la bibliothèque ou je demande à mon [bibliothécaire disciplinaire](#).

J'utilise du matériel en ligne qui est en accès libre gratuitement.

Je m'assure qu'il s'agit bien d'une version libre, et je l'utilise en citant la source.

J'utilise du matériel qui est dans le domaine public.

Je m'assure que la version ou l'édition que je souhaite utiliser est bien dans le domaine public, et je l'utilise librement.

J'utilise du matériel qui est sous licence Creative Commons.

J'analyse les conditions de la licence en question, je l'utilise en conséquence et je cite la source.

J'utilise du matériel qui rentre dans l'exception de l'utilisation équitable.

Je m'assure de faire mon propre jugement de l'exception de l'utilisation équitable, et j'utilise la ressource en respectant les conditions.

J'utilise un hyperlien dans mon cours sur Studium.

[L'utilisation des hyperliens](#) est légale, recommandée et ne nécessite aucune autorisation, tant que la source et le contenu sont légaux.

J'utilise une image trouvée sur Internet.

Je vérifie les conditions d'utilisation du site où je l'ai trouvée pour savoir comment l'utiliser ou demander une autorisation.

J'utilise du matériel en dehors de mon cours (publier un article, monter une vidéo disponible librement sur Internet, etc.).

Je vérifie les protections du droit d'auteur du matériel et je l'utilise selon les conditions et les autorisations requises auprès de l'auteur ou de l'éditeur.

DES QUESTIONS ?

- [Prenez contact avec votre bibliothécaire disciplinaire](#)
- Spécifiquement pour les droits d'auteur : droit-auteur@bib.umontreal.ca
- Plus d'informations sur le [site du CPU](#) ou sur le [Guide de droit d'auteur](#) des Bibliothèques.



Identifier le détenteur des droits d'auteur



Le détenteur des droits n'est pas forcément l'auteur.
En cas de doute, contacter la [bibliothécaire – droit d'auteur](#).



Envoyer une demande écrite détaillée*



Téléchargez le [modèle de demande d'autorisation](#) de service de soutien au droit d'auteur et adaptez-le à votre contexte.



Conserver les demandes envoyées et les réponses obtenues, même après l'utilisation faite



Créez un dossier dédié dans votre boîte de courriel, utilisez un logiciel bibliographique, créez un fichier Excel pour suivre les demandes, etc.



*Détail de la demande :

- La ressource précise souhaitée (préciser la page, le nombre, une description, lien URL, etc.)
- Le contexte d'utilisation (ex : un cours en accès réservé, un article de recherche qui sera publié, une capsule vidéo qui sera rendue public sur le site de la faculté, etc.)
- Le public ciblé (ex : les étudiants inscrits au cours, la communauté universitaire, accès libre, etc.)
- La couverture temporelle et territoriale de l'utilisation (ex : la session d'hiver 2022, pour une durée de 3 ans, etc.)
- Le but de l'utilisation (ex : pédagogique, but commerciale, etc.)

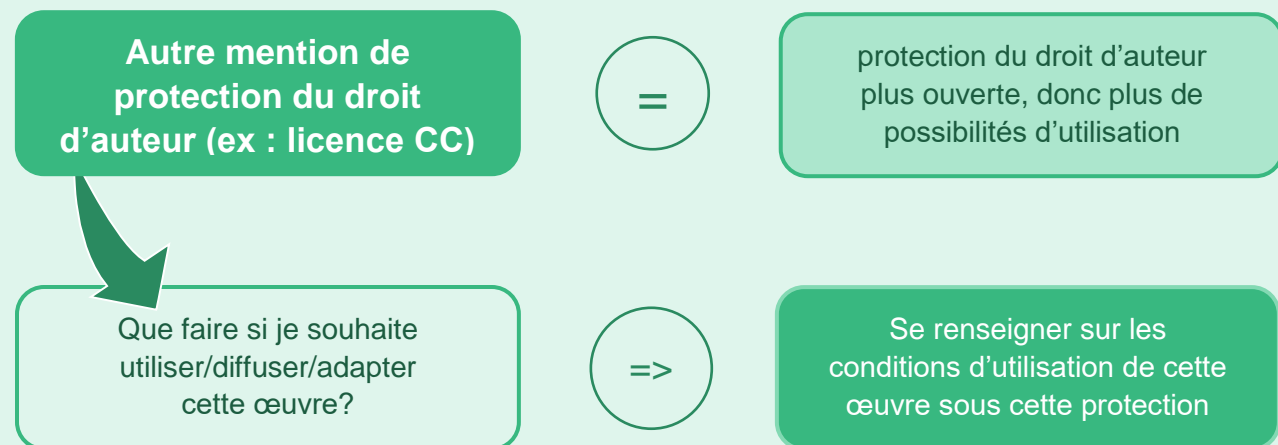
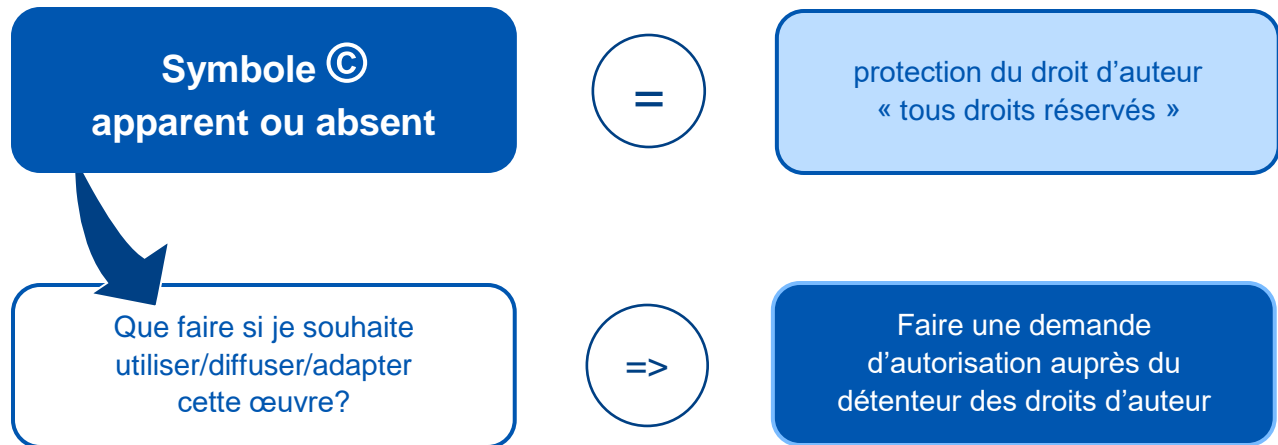
DES QUESTIONS ?

- [Prenez contact avec votre bibliothécaire disciplinaire](#)
- Spécifiquement pour les droits d'auteur : droit-auteur@bib.umontreal.ca
- Plus d'informations sur le [site du CPU](#) ou sur le [Guide de droit d'auteur](#) des Bibliothèques.

	Article sous copyright en libre accès	Article sous licence CC en libre accès
Accès à l'article	Aucune restriction	Aucune restriction
Réutilisation, diffusion, adaptation	L'utilisateur doit vous faire parvenir une demande d'autorisation écrite en précisant le contexte d'utilisation souhaité et vous devez lui répondre. En cas d'accord, l'utilisateur devra respecter les termes de l'autorisation, et vous citer correctement.	Selon les termes de la licence choisie, l'utilisateur n'a pas à vous demander l'autorisation. Il doit seulement vous citer correctement.
Exemple	© Marjorie Gauchier, 2022	« Droit d'auteur : outils concrets et bonnes pratiques » créé par Marjorie Gauchier est sous licence CC BY.

DES QUESTIONS ?

- [Prenez contact avec votre bibliothécaire disciplinaire](#)
- Spécifiquement pour les droits d'auteur : droit-auteur@bib.umontreal.ca
- Plus d'informations sur le [site du CPU](#) ou sur le [Guide de droit d'auteur](#) des Bibliothèques.



DES QUESTIONS ?

- [Prenez contact avec votre bibliothécaire disciplinaire](#)
- Spécifiquement pour les droits d'auteur : droit-auteur@bib.umontreal.ca
- Plus d'informations sur le [site du CPU](#) ou sur le [Guide de droit d'auteur](#) des Bibliothèques.